



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 12028

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les recommandations exprimées dans le rapport de la chambre de commerce et d'industrie de Paris sur l'accompagnement des PME pour favoriser l'innovation. La chambre de commerce et d'industrie de Paris préconise d'augmenter les contrats d'affaires avec les grands groupes et de sécuriser les achats effectués par ces derniers auprès des PME innovantes par un système de garantie reposant sur une impulsion publique. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le pacte PME mis en place par le comité Richelieu poursuit l'objectif d'augmenter les contrats d'affaires avec les grands groupes. Par ailleurs, afin de « sécuriser les achats effectués par les grands groupes auprès des PME innovantes par un système de garantie reposant sur une impulsion publique », OSEO a conçu et mis en oeuvre un nouveau produit sous forme de « garantie de caution sur projets innovants » : il s'agit d'une garantie d'engagement par signature (caution ou garantie à première demande) délivrée par un établissement bancaire pour permettre à une PME innovante d'accéder à ses premières commandes, ou à une commande de rupture en termes de taille, de marché, de secteur d'activité, avec un donneur d'ordre.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12028

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7584

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1848